

N° 2020.29.07.180

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;  
Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;  
Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;  
Considérant les travaux de réfection de couverture de toiture, 18 avenue Victor Hugo à Carbon-Blanc ;  
Considérant la demande de l'entreprise BORDELAISE DE RENOVATION de privatiser de 3 places de stationnement pour entreposer une benne, devant le 18 avenue Victor Hugo à Carbon-Blanc, à compter du 10 août 2020 et durant 25 jours ;

## ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1er :** A compter du 10 août 2020 et durant 25 jours, l'entreprise BORDELAISE DE RENOVATION est autorisée à privatiser 3 places de stationnement pour entreposer une benne, devant le 18 avenue Victor Hugo, à Carbon-Blanc afin d'effectuer des travaux de réfection de couverture de toiture.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit sur les 3 emplacements réservés.

**ARTICLE 3 :** La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise BORDELAISE DE RENOVATION, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise BORDELAISE DE RENOVATION

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 29 juillet 2020

Le Maire,



Patrick LABESSE.